



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

Direction départementale des territoires du Haut-Rhin
Service de l'eau, de l'environnement et des espaces naturels

AUTORISATION

LE PRÉFET DU HAUT-RHIN,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU l'article R436-22 du code de l'environnement qui soumet l'organisation d'un concours de pêche dans les cours d'eau de première catégorie à autorisation du préfet ;
- VU l'article L432-10 du code de l'environnement relatif aux espèces dont l'introduction dans les eaux libres est interdite ;
- VU l'arrêté n° 011770 du 29 juin 2001 fixant le classement des cours d'eau, canaux et plans d'eau en deux catégories ;
- VU l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2019 portant réglementation permanente relative à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Haut-Rhin pour l'année 2019 ;
- VU l'arrêté du 29 mai 2018 portant délégation de signature à M. Thierry GINDRE, directeur départemental des territoires du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté n°2018 353-01 du 19 décembre 2018 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires du Haut-Rhin ;
- VU la demande du 25 février 2019 de l'association de pêche Lauw-Sentheim ;

CONSIDÉRANT que la journée de pêche qui se déroulera le 28 avril 2019 a fait l'objet d'un accord des détenteurs du droit de pêche

SUR proposition du chef du bureau de l'eau et des milieux aquatiques ;

A U T O R I S E

Monsieur le président de l'**association de pêche Lauw-Senheim** à organiser une journée de pêche à la truite à l'étang Marcel de Senheim le 28 avril 2019.

Tous les pêcheurs qui participeront à cette journée de pêche devront avoir acquitté les taxes et les cotisations réglementaires.

Il est accordé une dérogation à l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 02 janvier 2019.

Le nombre de prises autorisées par pêcheur ne devra pas dépasser 30 par jour.

Fait à Colmar, 06 mars 2019

Pour le préfet et par délégation

L'adjoint du directeur
Le chef du service de l'eau, de l'environnement
et des espaces naturels

Pierre SCHERRER



Destinataire(s) :

- Association de pêche Lauw-Senheim 2, rue Saint Jean de Dieu 68780 Senheim

Copie transmise pour information à :

- AFB 68
- Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Maire de la commune de Senheim